



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations classées

Question écrite n° 75640

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la révision par décret de la réglementation des installations classées. Deux projets de décrets relatifs au contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration suscitent l'inquiétude des chambres d'agriculture. En effet, ils vont à l'encontre de la simplification administrative, transfèrent aux éleveurs la fonction de contrôle de la réglementation et suppriment tout différentiel entre les régimes déclaration et autorisation en ICPE élevage. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Deux projets d'arrêtés, élaborés par le ministère de l'écologie et du développement durable, prévoient de soumettre à contrôle périodique les établissements relevant de la réglementation des installations classées et soumis à déclaration. Ces dispositions, d'ordre général, visent à assurer la bonne efficacité de la réglementation pour garantir la protection de l'environnement et de la santé des personnes, surtout s'agissant d'installations dangereuses. Pour autant, elles peuvent soulever des difficultés et sembler disproportionnées dans le cas particulier des élevages, qui ne constituent pas des établissements dangereux. C'est la raison pour laquelle, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé une concertation avec le ministère de l'écologie et du développement durable, de manière à dégager une solution pérenne et équilibrée, supportable financièrement pour les agriculteurs et conforme aux orientations données en matière de simplification par le Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75640

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9616

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12029